

## Elections : Philippe Martin s'étonne de la consultation éclair auprès des maires

Il s'agit selon le président du Département de « cacher une véritable tentative de manipulation politique et de transfert de responsabilité" alors que le Parlement a voté et décidé de fixer les élections régionales et départementales au mois de juin 2021.



Elections : Philippe Martin s'étonne de la consultation éclair auprès des maires



Une certaine incompréhension habite le président du Conseil Départemental, **Philippe Martin**, en ce qui concerne les élections départementales et régionales qui devraient se tenir les 13 et 20 juin prochains. Après avoir dévoilé que « L'ensemble des maires de France a reçu vendredi soir un mail de leur préfet de département leur demandant de répondre "par oui ou par non si les conditions préconisées par le comité scientifique vous semblent réunies pour tenir les 2 scrutins prévus en juin prochain". Et ce avant lundi midi... », le président du Département s'étonne de « cette consultation éclair » sachant que le Parlement a voté et décidé de fixer les élections régionales et départementales au mois de juin 2021.

Quid alors la question de comprendre pourquoi le gouvernement qui n'a jamais consulté les maires durant la pandémie que ce soit « sur le manque de masques, le manque de tests, ou aujourd'hui, notre volonté d'accélérer la vaccination... » le fait-il aujourd'hui ? Pour Carole Delga et Philippe Martin il s'agit de « cacher une véritable tentative de manipulation politique et de transfert de responsabilité. La souveraineté populaire ne peut souffrir d'aucune manœuvre institutionnelle, faute de quoi, c'est l'ordre républicain et la légitimité de tout responsable politique qui s'effondre. La stabilité de nos institutions tient au respect de la loi et de l'État de droit. Le Parlement a voté et il a décidé de fixer les élections au mois de juin 2021. Dès lors, il appartient à l'exécutif de faire respecter la loi ».

Et ce d'autant plus que les trois associations d'élus, AMF, ADF et ARF ont clairement répondu au Premier Ministre qu'elles étaient favorables au maintien des dates prévues, et elles ont fait des propositions concrètes pour respecter les préconisations du Conseil Scientifique quant à l'organisation matérielle du scrutin.



Ce que confirme **Michel Baylac**, président de l'association des Maires de France 32 : « Nous sommes prêts, même si cela sera compliqué, à organiser les élections départementales et régionales. Nous ne pouvons pas les remettre indéfiniment en question sachant que d'ici le mois de juin les vaccinations auront un effet bénéfique sur le taux d'incidence de l'évolution de l'épidémie ».

Et Philippe Martin de conclure : « Il est incontestable que la lutte contre la crise sanitaire a motivé le recul de certaines de nos libertés individuelles afin de contrôler l'épidémie. Toutefois, cette pandémie ne saurait justifier le recul d'aucunes de nos libertés collectives, au premier titre desquelles le droit de vote de nos concitoyens. Le peuple vote. Il choisit ses représentants pour une durée définie. Comment pourrait-il en être autrement en démocratie ? Alors, répondons oui. Oui au respect de l'état de droit. Oui à la démocratie ».